



• **GAB 56** •
Les Agriculteurs **BIO** du Morbihan

GAB 56

ZA Kéravel
56 390 LOCQUeltas
02 97 66 32 62
gab56@agrobio-bretagne.org



MABD Grand Ouest

3 bis Cogneuf
35470 BAIN DE BRETAGNE
06 42 59 38 53
a.paquez@bio-dynamie.org



Ils soutiennent le développement
de l'agriculture biologique
dans le Morbihan :



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"développement agricole et
rural" (CABADAR)

www.agrobio-bretagne.org/gab-56

Faites vous aider
pour vous former !

Le crédit d'impôt a la formation

(Retrouvez toutes les informations sur le site www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vos-droits/F23460)

. Qui est concerné ?

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés, quelle que soit la forme juridique.

. Comment est-il calculé ?

Le crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures de formation suivies par le chef d'entreprise, dans la limite de 40 heures par année civile et par associé, par le taux horaire du SMIC en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.

→ Pour 2020, cela correspond à environ **70€ de crédit d'impôt pour 1 journée de formation de 7h.**

. Comment bénéficier du crédit d'impôt ?

Lors de leur déclaration d'impôts, les bénéficiaires renseignent en ligne le montant du crédit d'impôt calculé sur l'imprimé n° 2079-FCE-FC, joint à la déclaration de résultat. Ils la déposent à la direction générale des impôts. Lorsque le montant de l'impôt est insuffisant pour imputer la totalité du crédit d'impôt, l'excédent peut être restitué à l'entreprise au moyen d'une demande de remboursement de crédit d'impôt, au moyen de l'imprimé n°2573-SD.

. Justificatifs à conserver

Le GAB 56 fournit à chaque participant, en fin de formation, une attestation de présence avec nom et coordonnées de l'exploitation et le numéro d'activité de l'organisme de formation.

Le service de remplacement

. Qu'est-ce que c'est ?

La participation à des formations professionnelles vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement.

. Conditions d'accès

Il suffit d'être adhérent au service et d'être remplacé dans les 3 mois qui suivent l'absence et dans l'année civile. Il est nécessaire de conserver une attestation de présence à la formation ou une attestation sur l'honneur.

. Où se renseigner ?

Contactez la fédération départementale des services de remplacement pour connaître le service de votre secteur : le SEREMOR au 02.97.40.38.10.

Ils témoignent !

Sylvain **PICHONNET**
Éleveur à Erdeven

Groupe d'échanges
bovins lait du secteur Locminé



« J'ai intégré le groupe lait avec le GAB dès sa création il y a 5 ans. Il y a plein de raisons pour lesquelles j'ai rejoint ce groupe et aujourd'hui je ne regrette pas. Les échanges sont toujours intéressants et me permettent d'améliorer les conditions de travail sur ma ferme. Nous nous rencontrons environ 4 à 5 fois par an tour à tour sur chacune de nos fermes, soit nous abordons les thèmes du moment ou soit des thèmes bien spécifiques à la demande. »

Marion **CHAUVEAU**
Éleveuse caprin à Séné

Groupe Caprin



« Nous faisons partie du groupe caprin du GAB depuis le début et nous y sommes toujours autant attaché. Ce groupe nous apporte énormément d'entraide et de satisfaction. Pendant l'installation on se retrouve souvent seul et c'est important de pouvoir échanger dans la bienveillance. Nous profitons de l'expérience des plus expérimentés du groupe et au fur et à mesure nous approfondissons avec des intervenants très techniques et pointus dans leur domaine. Aujourd'hui nous avons gagné en autonomie et nous sommes plus indépendants c'est certain. Les journées sont toujours très intéressantes et en plus nous avons une superbe convivialité entre nous. »

Vos techniciens GAB

■ Céline **ROLLAND**
Technicienne grandes cultures
c.rolland@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.33.83 - Port : 06.52.52.08.59

■ Olivia **TREMBLAY**
Technicienne élevage bovin
o.tremblay@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.88.35 - Port : 07.67.59.21.12

■ Valérien **LEBON**
Technicien élevage ruminants, référent sur les aides à la bio et MAEC
v.lebon@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.05.84 - Port : 07 68 89 47 27

■ Véronique **JARDIN**
Coordinatrice pôle production et Référente installation-transmission
v.jardin@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.37.77

■ Maëla **PEDEN** / Esther **LECHEVALLIER**
Technicienne maraîchage, arboriculture, petits fruits
m.peden@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.39.99 - port : 06 52 01 75 46

■ Lise **ALLAIN**
Coordinatrice Pôle Territoires et Promotion de la Bio
l.allain@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.88.34

■ Pierre **BOUILLET**
Coordinateur Pôle Filières
p.bouillet@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.38.88

■ Julie **BEAUCE**
Conseillère restauration collective
j.beauce@agrobio-bretagne.org - 02.97.66.38.88

Légende du tableau des formations

→ Formation susceptibles d'être labellisées
Ecophyto sous réserve de l'accord de VIVEA

1 → Nombre de jour
obligatoire

! → Formation
Hors-Vivéa



Tous en
formation !
Mieux appréhender son système
GRÂCE À DES FORMATIONS VARIÉES ET ADAPTÉES
oct. 2020 - mai 2021



• **GAB 56** •
Les Agriculteurs **BIO** du Morbihan

